

Arrêté n° 2026/G-23

**fixant la liste des candidats définitivement admis à se présenter aux concours
d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2^{ème} classe
session 2026**

Le Président,

- VU le code général de la fonction publique et notamment les Chap. III – Tit. II – Liv. V et Chap. IV – Tit. II – Liv. III, articles L 452-34 et 35) ;
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2025/G-52 en date du 24 avril 2025 portant ouverture des concours d'Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2^{ème} classe session 2026 ;
- VU l'arrêté n° 2025/G-115 en date du 13 novembre 2025 fixant la liste des candidats admis à se présenter aux concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2^{ème} classe – session 2026 ;
- VU les pièces réceptionnées par le Centre de Gestion du Haut-Rhin au plus tard le premier jour des épreuves des différentes voies de concours soit le 29 janvier 2026 ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats définitivement admis à se présenter à la session 2026 des concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe est arrêtée comme suit :

Concours externe

ALBERT Sandrine
BEKAERT Céline
BERNARD-GODET Julien
BOEHLER Benoit
BRAND Caroline

CHELGHAF Lucas
COTTET Axel
DESONGINS Silvère
GERMAIN Paul
GRUNEWALD Paul

HOBEL Alexandre
KAMARA Youba
MEYER Lucile
TRAPPLER Lucie

Concours interne

CAMPOLUCCI Romain
DUMUR Emma
GOBILLOT Julien

GOTTSHECK Gabriel
HOBEL Alexandre
HYPOLITE Camille

MEULIN Alexandre
POITEVIN Mailys
VUILLEMARD Simon

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de Gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, de Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié sur site internet du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 12 mars 2026



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

Acte à classer

2026G23

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-13T09-00-48.00 (MI268260876)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20260312-2026G23-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2026/G-23 fixant la liste des candidats définitifs admis à se présenter aux concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe - session 2026

Date de décision : 12/03/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar 2026g23 ETAPSpal2cl def aaco... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/03/26 à 09:00

Par HUGELIN Marisa

Transmis

Date 13/03/26 à 09:00

Par HUGELIN Marisa

Accusé de réception

Date 13/03/26 à 09:07